

Enjeu

Gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement

La plupart des stations d'épuration ont été mises aux normes ces dernières années. Elles constituent avec les installations d'eau potable un patrimoine très important. Mais dans certaines communes, les canalisations sont dégradées. Conséquences du manque d'entretien ou de renouvellement : le gaspillage d'eau potable du fait des fuites, la pollution en cas de mauvais fonctionnement des réseaux d'assainissement ou des stations d'épuration, le risque de hausse brutale du prix de l'eau si des travaux s'avèrent nécessaires pour rattraper le retard.

Constat

À la tête d'un important patrimoine, les services publics d'eau et d'assainissement des communes réalisent de lourds investissements afin d'assurer une distribution d'eau potable sécurisée et de qualité et une réduction des pollutions urbaines. Les efforts réalisés ces 20 dernières années, plus d'un milliard d'euros de travaux pour améliorer l'épuration des eaux, ont permis d'obtenir une amélioration de la qualité de l'eau dans les rivières.



Un patrimoine en capital de 6 000 euros par habitant
Photo : Patrice Pautrat

2 700 stations d'épuration, plus de 270 000 km de réseaux d'assainissement et d'eau potable, 650 usines de traitement d'eau potable constituent un patrimoine évalué à plus de 85 milliards d'euros au service des 15 millions d'habitants du bassin Rhône Méditerranée (Sources : rapport Ernst et Young 2012, OIE - enquête SOeS 2008 - enquête SISPEA 2010).

Mais l'entretien de ce patrimoine (travaux de réparation ou d'amélioration) et son amortissement (prévoir le renouvellement des installations) ne sont pas suffisants dans de nombreuses collectivités. Plus de la moitié des réseaux d'alimentation en eau potable a plus de 30 ans. Conséquences :

- 24 % de perte d'eau en moyenne sur les réseaux d'eau potable, entre 20 et 50% pour la moitié des communes ;
- des fuites dans les réseaux d'assainissement entraînent des pollutions ;
- beaucoup d'installations de traitement des eaux usées ne sont plus aux normes en zone rurale...

Actions à mener

- 1. Avoir un prix de l'eau adapté à la qualité du service et fixé de façon transparente pour les consommateurs :** le prix de l'eau doit permettre de garantir la performance des services d'eau et d'assainissement.
- 2. Avoir des collectivités gestionnaires du service de taille suffisante :** la gestion de ce patrimoine est complexe et exigeante. Elle suppose des compétences et moyens techniques que n'ont pas les petites collectivités. Des regroupements, au sein de communautés d'agglomération, de communautés de communes, peuvent s'avérer nécessaires.



Travaux sur réseaux d'assainissement
Photo : Rémi Lengereau

- 3. Améliorer la connaissance du patrimoine lié aux services d'eau et d'assainissement :** les travaux (réseaux souterrains) ont été réalisés progressivement, pour certains il y a très longtemps. De ce fait, on ne dispose pas toujours d'un état de connaissance actualisé, pourtant indispensable à une bonne gestion.